

Conseil Municipal extraordinaire du 26 février 2016

Membres en exercice : 11, Présents : 9, Excusés : 2 Absents : 0

Le 26 février à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gluiras régulièrement convoqué par courrier en date du 24 février 2016, conformément à l'article L.2121.10 du CGCT, s'est réuni sous la présidence de M. Marc TAULEIGNE, Maire.

Etaient présents : Mmes COURTHIAL Marie-Laure, MICHEL Maryline, MM. BESSON François, COURTHIAL Gildas, FAYARD Etienne, FOUGIER Sébastien, HAVOND Mickaël, KANDOUCl Christian et TAULEIGNE Marc.

Etaient absentes excusées : Mme ARMAND Georgette (procuration donnée à MICHEL Maryline), Mme CHABAL Fabienne (procuration à FAYARD Etienne).

Le quorum étant atteint la séance a été déclarée ouverte,
Mme MICHEL Maryline est nommée secrétaire de séance.

Délibération 20160226-1001 – Demande de subventions pour la réalisation d'une chaufferie collective à bois déchiqueté. Cette délibération annule et remplace la délibération 20160224-1001.

Le cabinet Alpha J.M. a présenté, le jeudi 17 décembre, l'étude de faisabilité de la chaufferie collective envisagée pour assurer le chauffage des bâtiments communaux autour de la place de la Liberté. Cette étude ayant été transmise à tous les conseillers pour information, Monsieur Le Maire demande au conseil de l'autoriser à déposer les dossiers de subventions afférents.

L'étude fait apparaître un montant de l'investissement de 283 271 € HT auquel il faut ajouter 10% pour imprévus (en particulier liés à l'étude de sol), soit un investissement total retenu de 311 827€ HT.

Compte tenu des limites du budget investissement de la commune, le conseil tient à préciser que la décision définitive d'engagement de cet investissement important ne sera prise, à la suite d'une nouvelle délibération, que si ces subventions atteignent au moins 50%. Le projet pourrait alors débuter au 2^{ème} semestre 2016 (permis de construire, consultation des entreprises...). Le plan de financement serait le suivant :

Organisme/dispositif sollicité	Montant HT
Etat DETR 2016 (35%)	109 139 €
Etat Appel à projets (20%)	62 365 €
Région (20%)	62 365 €
Réserve parlementaire (4.8%)	15 000 €
Emprunt commune (20,2 %)	62 958 €
TOTAL	311 827 €

Vote à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions (Etat DETR et Appel à projets, Région, enveloppe parlementaire) pour une chaufferie collective sur la base de l'étude de faisabilité présentée et pour un montant prévisionnel total de 311 847€ et selon le plan de financement ci dessus.

*Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme,
Gluiras, le 29 février 2016*

Le Maire
Marc Tauleigne

